

AVIS ETABLI EN ASSOCIATION AVEC LA CFDT INDRE ET L'UNSA INDRE SUR LE RAPPORT LIBAULT

Les représentants de la CFDT et de l'UNSA considèrent que ce rapport dans son ensemble va dans le bon sens.

En effet il présente tous les aspects du grand âge et de la perte d'autonomie et converge sur quatre objectifs principaux :

- Favoriser le maintien à domicile,
- Améliorer la prise en charge en EHPAD,
- Alléger la facture de séjour en EHPAD,
- Remédier à la pénurie de candidats « aux métiers du grand âge ».

Néanmoins, malgré la qualité du rapport, certaines propositions nous paraissent insuffisantes, notamment les mesures envisagées en matière de financement et de gouvernance.

1. Sur le financement : les mesures proposées appellent un effort financier de la nation en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie, à la fois pour faire face aux évolutions démographiques à venir, mais également pour financer les mesures nouvelles prévues dans le rapport.

Les expertises réalisées dans le cadre de la mission « Libault » font apparaître un financement public supplémentaire de 6,2 milliards d'Euros en 2024 et de 9,2 milliards d'Euros d'ici 2030.

Le rapport propose de reconnaître la perte d'autonomie comme un risque de protection sociale à part entière et d'intégrer ce risque dans le champ des lois de financement de la Sécurité Sociale, proposition qui va dans le sens de nos revendications.

Le schéma de financement proposé dans le rapport se décline en 2 temps :

- En 2024, date d'extinction de la dette sociale financée aujourd'hui par la CRDS, celle-ci serait remplacée par un prélèvement social pérenne, affecté à la perte d'autonomie. La réutilisation de cette recette existante éviterait une hausse des prélèvements obligatoires.

Cette proposition est intéressante mais risque d'être insuffisante.

De 2020 à 2024, le financement serait assuré en recourant à :

- o l'affectation d'excédent du régime général de Sécurité Sociale (en particulier une fraction du produit de la sous-indexation des pensions),
- o une priorisation des dépenses relatives aux personnes âgées,
- o un décaissement du Fonds de Réserve des Retraites.

Pour nous, ces trois suggestions sont inacceptables. Aussi, nous sollicitons l'ouverture d'une concertation pour assurer le financement pour la période 2020-2024.

2. Sur la gouvernance : Si nous partageons le constat qui est fait, les solutions avancées nous paraissent bien timides.

Au niveau national, la CNSA opérateur placé sous la tutelle de l'Etat, doit voir ses missions et ses compétences renforcées. Nous partageons ces propositions.

C'est sur le plan départemental que les choix ne sont pas déterminés. En effet, le rapport expose trois scénarii de pilotage de l'offre médico-sociale. Rien n'est réglé entre les ARS (Agence Régionale de Santé) et les Conseils Départementaux. Le rapport demande une clarification des responsabilités de chaque acteur, une simplification du pilotage et une plus grande homogénéité de traitement.

C'est bien mais le rapporteur ne tranche pas.

Bien entendu, il s'agit d'un rapport et non d'un projet de loi sur le grand âge et l'autonomie. Nous savons, nous les initiés, que la majorité des rapports échoue malheureusement au fond d'un tiroir. Pourtant, nous voulons croire que la Ministre des Solidarités et de la Santé et le Gouvernement prendront, à l'automne les décisions qui s'imposent.